

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 17 Décembre 1829.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

## AVIS.

Les personnes qui ne voudront point éprouver d'interruption dans la réception de cette feuille, ainsi que celles qui désireront se faire inscrire pour l'année prochaine 1830, sont invitées à faire passer au Bureau d'avis, d'ici à la fin du mois courant, et franc de port, le montant de leur abonnement qui est de 42 batz. — Passé l'époque ci-dessus indiquée, MM. les abonnés qui garderont le silence seront, suivant la règle, censés avoir quitté.

## ARTICLES OFFICIELS.

## Vente des Vins pour 1829.

Le pot à 7 creutzers.  
Le setier, L. 2 „ 16 s.  
La gerle, „ 6 „ 14 „ 4 4/5.  
Le muid, „ 33 „ 12.

## Abri des Grains.

Le froment, 24 batz }  
L'orge, 12 „ } l'émine.  
L'avoine, 9 „ }

Au Château de Neuchâtel, le 15 Décembre 1829.

## CHANCELLERIE D'ÉTAT.

1. Les personnes qui désireraient prendre communication d'un rapport détaillé et intéressant envoyé au Directoire Fédéral par le Consul de la Confédération à Fernambouc, sur l'état actuel de l'agriculture dans cette province du Brésil, sont invitées à se rendre à la Chancellerie, où une copie de ce rapport est déposée. Au Château de Neuchâtel, le 30 Novembre 1829.

## CHANCELLERIE D'ÉTAT.

2. Ensuite d'un gracieux arrêt du Gouvernement du 27 Octobre dernier, et d'une direction de la noble Cour de Justice de Valangin, de cette date, le Sieur François Delachaux, notaire et avocat, agissant aux noms et comme tuteur de Jean-George et Fritz, fils de Jean-George Kramer, meunier et boulanger à Valangin, et de sa défunte épouse Henriette née Favarger; et le Sieur Samuel Guyot, ancien justicier, de Boudevilliers, agissant tant au nom de son pupille Henri, fils du dit Jean-George Kramer et de Célestine née Guyot, sa seconde épouse, que des autres enfans qui pourront encore naître de ce mariage; font savoir, qu'ils se présenteront par-devant la noble Cour de Justice de Valangin, qui siégera sur l'hôtel-de-ville du dit lieu, le Samedi 26 Décembre prochain, dès les 10 heures du matin, pour y postuler conjointement ou séparément, tant aux noms de leurs pupilles prénommés, que des enfans à naître au dit Kramer avec Célestine née Guyot son épouse, une renonciation juridique, formelle et absolue, aux biens et dettes présents et futurs dudit leur père Jean-George Kramer, et de leur grand-père paternel Jean-George Kramer, boulanger, domicilié à St. Blaise. En conséquence, tous ceux qui croiraient pouvoir opposer à cette demande en renonciation sont péremptoirement assignés à se présenter en dite Cour de Justice de Valangin, ledit jour 26 Décembre prochain, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 14 Novembre 1829.

Par ordonnance, BREGUET, greffier.

3. La Seigneurie ayant accordé la discussion de la part et portion de succession de défunte Julie née JeanMaire dit Quartier, femme d'Henri-Louis Juillard, à elle mouvante de feu son père Pierre-François JeanMaire dit Quartier; M. Nicolet, maire du Locle, a fixé journée pour sa tenue au Lundi 21 Décembre courant, auquel jour tous les créanciers de la dite femme Juillard sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la salle d'audience de la maison-de-ville du dit Locle, pour y faire valoir leurs droits et prétentions sur les biens mis en décret, sous peine de forclusion. Greffe du Locle.

4. Le Gouvernement, par son mandement en date du 16 Novembre 1829, ayant ordonné le décret des biens délaissés par défunte Marianne, fille de feu Louis Guillaume, marchande de dentelles, du Grand-Bourgeau, aux Verrières, dont la succession a été déclarée jacente et dévolue à la Seigneurie par droit de déshérence; noble et prudent François de Sandoz-Travers, maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au Mercredi 30 Décembre courant. En conséquence, tous les créanciers de la prénommée Marianne Guillaume défunte, sont sommés et avertis de se rencontrer à la salle provisoire d'audience de la Cour de Justice des Verrières, par-devant mon dit Sieur le Maire et les Sieurs Jugés-Egaleurs par lui nommés, qui se-

ront assemblés le dit jour 30 Décembre 1829, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et y être ensuite colloqués, chacun à son rang et date, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance au greffe des Verrières, le 1<sup>er</sup> Déc. 1829. C.-H. PERROUD, greffier.

## De la part de MM. les Quatre-Ministres.

5. Il est ordonné à tous les habitans de cette ville, de se rendre Vendredi prochain 18 du courant, à 8 1/2 heures du matin, à l'hôtel-de-ville, munis de leurs billets d'habitation, et payer les droits imposés à chacun d'eux, sous peine aux défail-lans d'être poursuivis et châtiés suivant le pouvoir du Magistrat. Donné à l'hôtel-de-ville, le 15 Décembre 1829.

Par ordonnance: Le Secrétaire-de-ville,  
G.-F. GALLOT.

6. Il est ordonné à tous les habitans de Serrières, du Suchier et du Vauseyon, de se rendre Samedi prochain 19 du courant, à 8 1/2 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, munis de leurs billets d'habitation, pour payer les droits imposés à chacun d'eux, sous peine aux défail-lans d'être poursuivis et châtiés selon le pouvoir du Magistrat. Donné à l'hôtel-de-ville, le 15 Décembre 1829.

Par ordonnance, Le Secrétaire-de-ville,  
G.-F. GALLOT.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. Les créanciers de la masse en décret de feu M. Abram-Louis de Fauche-Borel, à Neuchâtel, exposeront en vente par voie d'enchères publiques, le Mercredi 26 Janvier prochain, dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, dès les 9 heures du matin, les immeubles qui composent sa masse, savoir: 1<sup>o</sup> L'établissement connu sous le nom d'Hôtel du faubourg, consistant en deux bâtimens, tous deux situés dans un enclos fermé de murs, avec un vaste jardin et verger plantés d'arbres fruitiers et arbrissaux, de la contenance de 94 mille pieds carrés, remises et écuries; ces bâtimens contiennent 34 chambres de maîtres, 2 grands salons, de vastes dépendances, et ne sont séparés l'un de l'autre que d'une trentaine de pas. Cet établissement, situé au bord du lac, tout près des promenades qui entourent la ville, dans une situation très-riante, ayant la vue du lac et des Alpes, a été très-fréquenté depuis sa formation, cette année, entre autres, il n'a pu suffire au grand nombre d'étrangers qui s'y sont présentés. Il pourrait, tel qu'il est, servir également à une superbe habitation particulière, ce à quoi il était primitivement destiné.

2<sup>o</sup> Une maison située en ville, rue de l'Hôpital, côté du midi, ayant deux corps de logis qui, étant indépendans, pourront être exposés en vente ensemble ou séparément. Le corps de logis sur le derrière a deux étages, et un grand emplacement servant maintenant d'imprimerie et pouvant être converti en magasin. 3<sup>o</sup> Une portion de maison située dans la ville, à la rue qui tend de l'hôtel-de-ville au Temple-neuf, au-dessus de la boulangerie occupée par le Sieur Silcher, composée du 2<sup>me</sup> et du 3<sup>me</sup> étage, chaque étage ayant une chambre, un cabinet, une cuisine et une portion de galetas. 4<sup>o</sup> Une vigne Litt. R. n<sup>o</sup> 66, aux Saars, contenant trois ouvriers et huit, nouvellement replantée en rouge à sa 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> feuille, joute de vent les hoirs de feu M. H. de Meuron-Wolff, du Grand-Conseil, de joran le Mail et d'ubère la grande route de Neuchâtel à St. Blaise. 5<sup>o</sup> Une dite litt. Q. n<sup>o</sup> 44 et 48, à Clod-brochet, contenant 16 ouvriers, joute de vent et joran M. de Meuron, châtelain du Landeron, de bise M<sup>lle</sup> Julie Berthoud, et d'ubère la ruelle de Clod-brochet. 6<sup>o</sup> Une dite litt. L. n<sup>o</sup> 6, à la Boine, vignoble des Rochettes, contenant 2 1/4 ouvriers, joute de vent Christ. Aeschlimann, de bise les D<sup>lles</sup> Steiner, et d'ubère une ruelle. 7<sup>o</sup> Une dite litt. L. n<sup>o</sup> 54, aux Repaires, contenant 3 ouvriers, joute de vent et bise M. Sl. de Petitpierre, ministre du St. Evangile, de joran la Communauté de Peseux, et d'ubère les hoirs de feu M. le col. DuPasquier: cette vigne, nouvellement replantée en blanc, es: à sa 6<sup>e</sup> feuille. 8<sup>o</sup> Une dite litt. D. n<sup>o</sup> 9, située au petit Maille-fer, aussi replantée nouvellement et à sa 7<sup>e</sup> feuille, contient 4 1/2 ouvr., joute de bise la ruelle Maille-fer, de joran M. le maître-bourgeois Steiner, d'ubère M. le ministre Sl. de Petitpierre, de vent M. le Baron Alexandre de Chambrier, maire de Valangin.

9<sup>o</sup> Une dite litt. B. n<sup>o</sup> 85, située au grand Maille-fer, aussi nouvellement défoncée et replantée en blanc, à sa 5<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> feuille, contient 8 1/4 ouvriers, joute de vent M. Thiébaud, inspecteur des établissemens publ. d'éducation et M. Max. de Meuron, de bise la ruelle Maille-fer, de joran le chemin de Beauregard, et d'ubère M. Maxim. de Meuron. Tous ces immeubles situés dans la ville et mairie de Neuchâtel. 10<sup>o</sup> Enfin, une dite située à Champ-volant, territoire de Haute-rive, contenant 2 1/3 ouvriers, dimable à la 18<sup>e</sup> gerle, nouvellement plantée en rouge portant sa 4<sup>e</sup> feuille, joute de vent M. Eugène Terrisse, de joran le chemin de la Porteta, de bise M. le doyen Dardel, et d'ubère le Sieur ancien d'église Moïse Sandoz. Les amateurs de ces divers immeubles pourront prendre connaissance au greffe des conditions auxquelles ils seront abandonnés. Neuchâtel, le 15 Déc<sup>bre</sup> 1829.

F.-C. BOREL, greffier.

8. La veuve et les enfans de Félix Perrochet, d'Auvernier, dans le but de liquider la masse de leur hoirie, exposent en vente, 1<sup>o</sup> une maison sise au haut du village d'Auvernier, sur la route tendante à Neuchâtel, composée de deux étages et d'un rez-de-chaussée qui serait propre pour un établissement de boulanger ou de serrurier. 2<sup>o</sup> Et une vigne située rière Auvernier, lieu dit aux Rochettes, contenant environ 4 1/2 ouvr., joute de vent M. le secrétaire Perrochet, de bise M. Cortailod, et d'ubère le chemin tendant à Peseux. Les amateurs de ces immeubles sont invités à faire leurs soumissions auprès du notaire Bulard, à Cormondréché, dépositaire de la minute de vente, qui les recevra jusqu'au Lundi 4 Janvier 1830, à deux heures après midi, moment où les exposans se rencontreront à la maison-du-village de Cormondréché, pour procéder à la vente définitive, si les offres qui seront intervenues peuvent être acceptées.

9. Jean-Jaques Vuillième, ancien d'église des Hauts-Genèveys, expose en vente à la huitaine, une maison qu'il possède à Valangin, proche des treize Cantons, provenant de l'ancien lieutenant Perret. La mise en prix aura lieu le Lundi 21 Décembre, à 2 heures de l'après-midi, à l'auberge des treize Cantons à Valangin.

10. On vendra publiquement à l'enchère, par voie de minute, déposée à Bevaix, chez M. le lieutenant et greffier Pernet, et chez le Sieur Justin Comtesse, au dit lieu, trois morcels des meilleures vignes, très en état et de bon plant, de la Jurisdiction du dit Bevaix; les deux premières sont situées dans le quartier des Vaux, l'une, de six ouvriers, appelée la Quarrée, limitant M<sup>me</sup> Pochet née Perrier de vent, et M<sup>lle</sup> Julie de Chambrier des trois autres côtés; et l'autre appelée la vigne des Poirriers, limitant de vent et bise M. Josen de Vonderveid, de joran les champs, et d'ubère le lac, contenant 7 ouvriers; et la troisième à Bazeuge, d'environ 7 ouvriers, limitant de vent, un sentier, de bise M<sup>me</sup> la veuve et hoirie de M. Jean-Louis Vouga, d'ubère M. le docteur Rey d'Estavayer, des prés de joran: elle est aussi en bon état et d'un bon plant. Par cette minute, les amateurs apprendront à connaître les conditions favorables des enchères, qui se feront à la maison-du-village de Bevaix, dans la chambre de Justice, le 31 Décembre courant, dès les deux à 5 heures de l'après-midi.

11. M. Jean-George Dessouslavy, de Fenin, expose en vente les diverses pièces de terre qu'il possède rière la paroisse de Fenin ee Engollon, et il invite les amateurs à faire leurs offres, soit chez M. Sandoz, aubergiste à Fenin, soit chez M. Jacottet, notaire à Neuchâtel, dépositaire de l'état détaillé des dites terres, et au cas que ces offres soient satisfaisantes, il pourra de suite être passé à la conclusion de la vente; à défaut de quoi, sur le Lundi 21 Décembre prochain, à 4 heures après midi, on y procédera dans l'auberge de Fenin, où le vendeur se rencontrera.

## A VENDRE.

12. Chez M<sup>me</sup> Tribolet-Meuron, du vin blanc de bonne qualité, de 1822, en bouteilles.

13. De rencontre, une cassette de voyage, dite chatonille, proprement et solidement travaillée en bois d'Amérique, chez Steinhäuslin, ébéniste, dans la maison de M. Kratzer, rue des Moulins.

14. Un bon piano neuf, à 6 octaves, chez M<sup>me</sup> Perret, à Boudry.

AVIS DIVERS.

63. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison d'habitation de feu M. Benjamin Petitpierre, à la Croix-du-marché; il consiste en 4 chambres, parmi lesquelles un grand et beau salon orné de glaces; plus, en une chambre de domestique, deux dites à resserrer, un galetas, un fruitier, une cave et un caveau. S'adr. p. les conditions à M. Cousandier, châtelain de Boudry, au troisième étage de la dite maison.
64. Pour Noël, un appartement neuf, ayant poêle, cuisine, deux chambres à resserrer, galetas, caveau, l'eau dans la maison, et un jardin. S'adr. à Jonas Maire, à Corcelles.
65. Pour Noël prochain, un logement remis à neuf au premier étage de la maison ci-devant Perrin, près du Cret, composé d'une grande chambre avec alcove, cheminée et fourneau, d'un salon à manger donnant sur le jardin, chambre à coucher, autre à resserrer; cuisine, bûcher et caveau. S'adresser p. le voir à M. Brandt-Lequin, et pour les conditions à MM. Jeanneret et Baumann.
66. Pour le Nouvel-an, une chambre meublée, avec fourneau et cheminée, ayant vue sur le lac, au second étage de la maison de M. Favarger-Prince, près le Pont-neuf. S'adresser à M. D.-H. Rott.
67. A des personnes sans enfans, un petit appartement situé au centre de la rue des Chavannes. S'adresser au bureau d'avis.
68. Pour Noël, au bas du village d'Auvonnier, une maison de maître avec un beau jardin, cave, écurie et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.
69. Un bon piano à 5 octaves. S'adresser au bureau d'avis.

ON DEMANDE A LOUER.

70. En ville, une forge, ou à défaut un emplacement propre p. en établir une. S'adr. au bureau d'avis.
71. En ville, un vendage de vin. Le demandeur offre, pour sûreté, de payer d'avance tout ce qui lui sera remis, ou de déposer une somme. S'adr. au bureau d'avis.

A AMODIER.

72. La Commission des Domaines de la ville, informe les particuliers qui seraient dans l'intention de prendre en location, pour le terme de 9 ans, 1° Un pré d'environ 4 poses, au bas du sentier tendant du Plan à Pierrabot, sur lequel il y a grand nombre de jeunes noyers qui commencent à être en valeur; 2° Un autre de 3 1/4 poses environ, à droite du même sentier en montant; qu'elles doivent s'adresser à M. le maître-pourgeois Steiner, inspecteur des domaines, qui recevra leurs soumissions et leur fera connaître les conditions auxquelles ces prés seront remis.
73. Par suite de circonstances imprévues, M. A. Schläppi, à la Chaux-du-Milieu, offre à amodier son auberge située au dit lieu, consistant en une belle maison portant l'enseigne du Lion-d'or, devant laquelle est un beau jardin d'agrément; cette maison renferme 7 chambres, dont 3 à fourneau, une belle boutique, 2 caves, l'une voûtée, grenier, galeras, grange, 3 écuries, etc.; deux cuves dont l'une donne l'eau à l'écurie au moyen d'une pompe. Cette auberge, bien achalandée, est à louer pour St. George 1830, avec ou sans le terrain qui l'accompagne. Le bail se fera pour 3, 6 ou neuf ans, au gré de l'amateur. Si cela convient à l'amodiateur, on lui cédera l'ameublement de l'auberge, tel que tables, bancs, verrerie, meubles de caves, etc.; le tout ensemble ou en partie.
74. La ferme du Maix-rochat devenant vacante au 25 Mars prochain, par la retraite de la famille Vermot qui a tenu cette place depuis près de 50 ans, le Sieur Simon Faure offre de la remettre à des conditions avantageuses. Elle est du port de 45 vaches toute l'année, de facile exploitation, et située sur les deux pays de France et de Suisse, près le Cerneux-Pequignot. On peut s'adresser à lui-même, à son domicile au Chanet, près de Neuchâtel.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

75. Un homme de 24 ans désirerait trouver une place de sommelier à l'étranger. S'adresser au bureau d'avis.
76. Un jeune homme du pays, qui parle bien les deux langues et qui connaît le service, désirerait trouver une place comme domestique. S'adr. à Jean-Pierre Kiehl, près la Place d'armes.
77. Une jeune fille, active et intelligente, désire se placer pour seconde ou bonne d'enfant; elle sait coudre et raccommoder les bas. S'adresser à Mme DuPasquier-Dorvic, à Colombier.
78. Une jeune femme vaudoise, connaissant très-bien les ouvrages de son sexe et munie d'excellentes recommandations, désire trouver de suite une place de bonne d'enfant. S'adresser à M<sup>lle</sup> Perrin, rue de la Balance.
79. Un garçon Vaudois, âgé de 28 ans, muni de bons certificats, désire trouver une place pour cocher ou valet d'écurie. S'adresser à M. Borel-Warnod.

80. Mme Guirr-Bertrand, maîtresse tailleur, ne pouvant continuer d'aller en journée, se recommande au public et particulièrement à ses pratiques, pour tous les ouvrages relatifs à son état, qu'elle confectionnera chez elle. L'exactitude de son travail et la modicité de ses prix lui feront toujours mériter la confiance dont elle a joui jusqu'ici.
81. Un homme de bonnes mœurs, marié, mais sans enfans, âgé d'environ 50 ans, connaissant la tenue des terres et du bétail, sachant lire, écrire et chiffrer, dans le cas de correspondre, pouvant donner de premières leçons à des enfans, diriger un domaine, cultiver un jardin, en un mot, rendre un bon service. Il n'exigerait aucun salaire que d'après la satisfaction de ses maîtres; mais, par des raisons particulières de famille, il préférerait sortir du canton. S'adr. au bureau d'avis.
82. Emilie Poret, demeurant dans la maison occupée par maître Jaques, ferblantier, sur le bassin, offre ses services au public pour soigner des malades et des femmes en couches, ainsi que pour la couture et le tricotage; elle fera son possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'occuper.
83. Ami Petitpierre se recommande au public pour inviter à des enterremens et pour faire des courses au-dehors: ses soins, son exactitude et sa discrétion lui mériteront, il l'espère, la confiance des personnes qui voudront bien l'employer. Sa demeure est au troisième étage de la maison Sauvain, rue du Temple-neuf.
84. J. Durussel, chapelier, se recommande au public pour raccommoder les chapeaux de feutre, pour carder la laine, et pour citer pour les enterremens, ou faire des commissions dans le dehors. Il demeure maison Pfeiffer, rue des Moulins.
85. La veuve de Jacob Gasser, tripier, croit devoir prévenir le public qu'elle continue l'état de son mari défunt, et se recommande en conséquence à la bienveillance de ses pratiques, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus. — La même réclame un grand couteau à hâcher la viande, qu'elle a prêté et qui ne lui a pas été rendu.
86. Un jeune homme du Pays, ayant 2 ans de service, connaissant celui d'une maison et la conduite des chevaux, désire se placer de suite ou à Noël; on en aura de bons renseignemens au bureau d'avis.
87. On demande, pour le domaine de Greng, un jardinier fleuriste et pépiniériste, marié ou non, mais sans enfant, sachant parfaitement soigner une serre chaude et une orangerie, connaissant bien la culture des ananas et l'établissement des jardins anglais. Comme il est inutile de se présenter sans des preuves de capacité et de moralité bien reconnues, et pour éviter des courses superflues aux aspirans, on désirerait recevoir par lettre les titres de recommandations et offres de service. S'adresser à M. Clerc, au château de Greng, près Morat.
88. On demande un bon fermier qui ait le chédal nécessaire et de bonnes attestations de moralité, pour les montagnes de la Pidouza et du Thévenon, près le Mauborget, de l'alpage de 50 vaches et un hivernage de 4 ou 5 vaches. Toutes les graines de printemps y réussissent parfaitement, ainsi que les pommes-de-terre, le lin, et le chanvre. On pourra y entrer à la fin du mois d'Avril prochain 1830. S'adresser, pour le prix et les conditions, à M. le notaire Apothélos, à Onnens, ou à M. Coulon-Marval, à Neuchâtel.
89. On demande, p. seconde, une fille qui sache bien coudre et raccommoder les bas, et qui puisse produire de bons certificats.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

90. On a oublié, l'été dernier, dans une maison ou dans un magasin de la ville, un parapluie de taffetas vert, avec une canne de laiton argenté et un bec à corbin de corne noire. La personne qui pourrait l'avoir trouvé est priée de le rapporter, contre récompense, à M. Antoine Fornachon.
91. Perdu, Jeudi 10 Décembre, à la rue du Château, un porte-crayon en argent, contenant un crayon et une plume, et portant au bout un cachet avec les lettres FA non tout-à-fait gravées. Le remettre, contre récompense, au bureau de cette feuille.
92. Perdu le 5 Novembre, dans le faubourg de cette ville, une bourse tricotée en soie jaunâtre, contenant de l'argent; on prie de la rapporter, contre bonne récompense, au bureau d'avis.
93. On a oublié, il y a une quinzaine de jours, dans une maison ou dans un magasin de cette ville, un parapluie de percale bleue, à canne; on prie de le rapporter, contre récompense, chez M<sup>me</sup> de Meuron-Wolff.
94. Il y a quelque tems qu'on a trouvé un manteau de femme, sur la grande route entre Neuchâtel et Peseux. Le réclamer chez Benoit Fornachon, à Peseux.
95. A réclamer de Millet, sur le bassin, une gerle marquée en blanc à l'huile CT, et les chevrons à feu.

96. On informe le public que le tirage de la 1<sup>re</sup> classe 68<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 8 Janvier prochain, et que l'on en trouve des plans et des billets au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.
97. Le Conseil-Général de la ville de Neuchâtel en Suisse, ayant résolu de séparer dans son auditoire de Belles-lettres, la langue française des langues grecque et latine, et d'ériger à cet effet une chaire spéciale où seront enseignées la rhétorique, la littérature française et l'histoire générale, c'est-à-dire, l'histoire traitée philosophiquement et pour faire suite au cours élémentaire du collège, on invite tous ceux qui voudraient aspirer à ce poste, à s'annoncer d'ici au 15 Janvier prochain, s'il se peut, à M. le ministre Thiébaud, inspecteur des écoles publiques à Neuchâtel, en lui faisant connaître, avec leurs intentions, les titres qui les appuient; la Commission d'éducation de cette ville se réservant de déterminer ultérieurement, s'il y a lieu, d'après le nombre ou la qualité des aspirans, les épreuves auxquelles ils pourront être soumis. Le Professeur aura à donner 12 à 13 heures par semaine de leçons publiques consacrées aux objets d'instruction indiqués ci-dessus, et recevra annuellement un salaire fixe de cent louis d'or neufs, soit 1600 livres de Suisse. On s'entendra d'ailleurs pour l'époque de la mise en activité de cette nouvelle chaire, avec celui qui sera nommé, de manière à concilier autant que possible les convenances respectives.
98. M. et M<sup>me</sup> Brandt-Lequin ont l'honneur de prévenir le public qu'ils sont de retour dans leur patrie, après un séjour de plus de vingt années dans l'étranger, où ils ont constamment exercé l'état d'enseigner la jeunesse dans des maisons aussi distinguées par le mérite que par la naissance. Désirant vivement pouvoir continuer à donner leur tendre sollicitude à quelques jeunes personnes de familles vertueuses, ils viennent de faire choix d'un logement agréable et sain à Neuchâtel en Suisse, pour y former une maison d'éducation, en faveur de jeunes demoiselles. M. et M<sup>me</sup> Brandt-Lequin joignant la pratique à la théorie, et l'expérience qu'ils ont acquise, leur donne lieu de croire qu'ils possèdent les connaissances requises pour que la jeunesse puisse leur être pleinement confiée, promettant de surveiller et de soigner les jeunes gens avec le plus grand soin et un amour vraiment paternel, tant au moral qu'au physique. En conséquence, ils osent se recommander à la bienveillance des parens qui auraient de jeunes personnes à leur remettre; les assurant qu'ils s'efforceraient de mériter leur estime et de justifier leur confiance. On enseignera les langues française, allemande et anglaise, la morale, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les mathématiques; la géographie, l'histoire, la littérature, le dessin, la musique, les ouvrages d'utilité et d'agrément. Le prix annuel est de 480 francs de France, pour la table, le logement et toutes les leçons; excepté la musique et le dessin. Les externes paieront à raison des leçons que les parens désireront qu'ils prennent.
99. La conformité de nom ou d'état donnant souvent lieu à des quiproquo désagréables, les sous-signés, Ami Lesquereux, ci-devant instituteur et actuellement libraire, et Léo Lesquereux, depuis peu instituteur à la Chaux-de-Fonds, prient le public et en particulier leurs correspondans, de ne pas les confondre l'un avec l'autre, et de leur adresser leurs lettres à chacun d'eux sous sa qualification respective.

AMI LESQUEREUX, libraire.  
LÉO LESQUEREUX, instituteur.

100. M. Gaudard, pasteur de Guersensée, canton de Berne, désirerait placer son fils, âgé de 15 ans, en change dans une cure ou dans une maison respectable du canton de Neuchâtel. Il offre aux parens qui voudraient lui confier un de leurs enfans, de lui donner toutes les leçons demandées, et s'attendrait de même pour son fils.
101. Le Sieur David-Guillaume Veuve, officier militaire, à Cernier, ayant été nommé par connaissance de l'honorable Cour de Justice de Valangin, en date du 5 Décembre courant, curateur du Sieur Henri, fils de feu Jean-David Veuve, tanneur de Cernier; il en informe le public, afin que dorénavant personne ne contracte avec son pupille, ni ne lui confie absolument rien, sans une autorisation expresse de son curateur, qui invite généralement tous ceux auxquels le dit Henri Veuve peut devoir, à lui donner connaissance de leurs titres et prétentions contre celui-ci, afin que son curateur puisse en prendre note et aviser aux moyens de les payer promptement.
102. M. Rychner, médecin vétérinaire, fera aujourd'hui 17 courant, à trois heures après midi, dans la grande salle du premier étage de l'ancien hôtel-de-ville, l'ouverture publique de son Cours particulier de principes d'anatomie comparée. Les personnes qui s'y intéressent sont invitées à y assister, et celles qui désireront suivre ce cours, à s'annoncer à M. Richner lui-même jusqu'au 20 du courant.

15. M. Prince-Wittnauer, libraire, vient de recevoir de Paris, divers objets propres à être donnés pour étrennes de Noël et jour de l'an. Un assortiment complet et choix de livres pour l'enfance et la jeunesse, dans lesquels la morale, l'instruction et l'amusement sont toujours réunis. Il vient également de mettre en vente une nouvelle édition de l'imitation de Jésus-Christ, imprimée avec des caractères neufs, et sur un très-beau papier blanc, pour le modique prix de 9 batz. Il a reçu en commission des écrans transparents de différens sujets.
16. Le magasin de Chr. Gerster, libraire, offrira pour l'époque de Noël et de nouvel-an, un choix complet d'ouvrages propres à être donnés pour étrennes, cartonnages, nécessaires, valises riches pour dames, portefeuilles en tout genre, livres de notes, pupitres en maroquin, encriers d'un nouveau goût, jeux divers, atlas, cartes géographiques, étrennes pour 1830, et nombre d'autres objets, tous en marchandises fraîches et nouvellement reçues; les prix modiques qu'il a mis à tous ces articles lui font espérer qu'on voudra bien lui accorder une préférence qu'il s'efforcera de mériter.
17. Vocabulaire usuel de la langue française, etc.; à l'usage des colléges et des pensionnats; Genève, Barbézat et Cie; Paris, même maison, et chez tous les principaux libraires. — Offrir aux jeunes gens, dans l'ordre alphabétique, un grand nombre de mots usuels, dont ils ignorent communément la signification précise, leur expliquer le sens de ces mots, et leur en faire connaître la prononciation exacte, voilà le principal dessein de l'auteur dans la première partie de l'ouvrage. La seconde renferme des remarques détachées sur un grand nombre de mots qu'une foule de personnes confondent, surtout dans les provinces et les pays étrangers; on y trouve les homonymes, un recueil de provincialismes et d'autres locutions vicieuses. Cet utile ouvrage a déjà obtenu le succès qu'il mérite: nous le recommandons avec confiance aux parens et aux instituteurs. (Extrait de la Revue encyclopédique et du Nouvelliste Vaudois.)
18. Un clavecin à 5 octaves. S'adresser à Louis Junod, à la Croix-du-marché. Le même offre de beau sucre en morceaux, à 5 batz la livre, par 6 à 10 livres, et des chandelles d'Allemagne de première qualité, également à 5 batz la livre.
19. M. Henri Silliman a reçu de bons thés bohé, soatschon et pecco, de 24, 42, 70 et 100 batz la livre, ainsi que des verts de 24 et 42 batz la livre.
20. M<sup>lle</sup> Julie Steiner vient de recevoir pour manteaux les lady-coatings à carreaux qu'elle attendait; ils sont en bleu, en vert, en cramoisi et en ponceau, et de première qualité. Elle est d'ailleurs bien assortie en autres objets de goût, tels que schalls longs et carrés en laine, en soie et en coton, fichus, crêpe de Chine, voiles en gaze, foulards des Indes, cravattes noires et en couleurs, dites blanches, crêpe pour deuil, gros des Indes, popelines, côte-paly, étoffes mi-soie, véritable bombasine anglaise dans les belles qualités, mérinos anglais unis et brochés, dit de Saxe en diverses couleurs, dit de Paris en noir; mouchoirs de poche à vignettes, bas en coton, dits à jours, dits en laine noire, en soie et mi-soie, tapis de pied à l'aune, descentes de lits et foyers de cheminée, tibiaude pour doublure de tapis; tapis de piano et de table, couvertures de lits en coton, chancelières, moirés, damas en laine et étoffes en crin à grand dessin p. meubles, franges, glaces de Paris, dorures, patères, embrasses, et tout ce qui a rapport à l'ameublement.
21. Chez Garronne, cartonnages de Paris façonnés, garnis de parfums superfins, propres pour cadeaux du jour, d'un genre tout nouveau; peignes en buffe pour Dames imitant et aussi bien finis que ceux d'écaillés, et du plus nouveau goût; huile commogène avec ses propriétés imprimées, ainsi que de la pommade vraie graisse d'ours, priant de ne pas confondre ces deux articles avec tant d'autres qui se débitent pour tels; savon de Naples en pâte avec et sans parfum, en pots et au poids; essence vestimentale pour enlever les taches en un instant même sur les étoffes les plus riches; peignettes d'ivoire et autres surfines, pinceaux en pur blaireau forts, eau de Cologne première qualité de Paris, au bas prix de 7 batz le flacon, ainsi que divers savons pour la barbe et les mains idem, à bas prix, etc.
22. M. F. Lorimier, marchand de fer et de quincaillerie, au bas du Pont-neuf, toujours très-bien assorti dans tout ce qui a rapport à cette branche de commerce, vient de recevoir un nouvel assortiment de petits ménages pour les enfans, propres à être donnés pour étrennes de Noël et de Nouvel-an, de chauffe-pieds fins et ordinaires, chandeliers en rosette et en fer, moulins à café perfectionnés, ustensiles en fer étamé et vaisselle de santé, ainsi qu'un grand nombre d'autres objets nouveaux: le tout à des prix très-satisfaisans.
23. Chez D.-F. Colm, harengs et morue fraîche, huile d'olive surfine de Nice.
24. Chez Auguste Borel-Borel, libraire, vient de paraître une nouvelle édition de l'imitation de Jésus-Christ, traduction de Thomas Kempis, 1 vol. in-12, qu'il vend, papier fin, proprement relié avec titre, 12 batz, et en papier ordinaire 9 batz. On trouvera chez lui un joli assortiment complet et un choix de livres divers, ainsi que nombre d'autres objets pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, propres à être donnés d'étrenne à l'époque de Noël et du Nouvel-an: le tout à des prix satisfaisans.
25. Chez Gruet, coiffeur, poudre épilatoire, savon onctueux pour attendrir et amolir la barbe, savon de Naples en pots et à l'once, pinceaux à barbe de toutes espèces, pâte d'amandes fraîche, pommades à l'once de toutes les qualités. — Le même demande un abonné à la Gazette de Lausanne, p. le Nouvel-an: il pourrait le recevoir au moment de son arrivée.
26. L. Persoz, fabricant de parapluies, dans la boutique occupée ci-devant par M. Ch<sup>d</sup> Dagond sous les Halles, étant bien assorti dans tout ce qui a rapport à son état, offre ses services au public qu'il espère satisfaire, autant par la qualité de ses marchandises et le soin qu'il apporte à ses ouvrages, que par la modicité de ses prix. Il continue à faire des échanges et à se charger de toute espèce de raccommodages. Il tient aussi les buscs et baleines pour corsets.
27. Divers habits d'homme, que l'on peut voir chez Brutschi, maître tailleur, près de l'hôtel-de-ville.
28. Environ 200 bouteilles vin blanc des années 1804, 1807, 1811, des meilleurs quartiers, dont on peut voir des échantillons chez M<sup>lles</sup> de Meuron, maison de Montmollin, sur la Place.
29. Chez M<sup>lle</sup> Julie Steiner, tapissière, une 20<sup>me</sup> de matelas très-propres et à-peu-près neufs, des duvets, des traversins, oreillers, paillasses, couvertures, bois de lits, rideaux, lits de repos, chaises, fauteuils, canapés, et quantité d'objets relatifs à l'état de tapissier. Elle prévient les personnes qui lui ont demandé des tapis à l'aune, qu'elle vient d'en recevoir, tout comme aussi des devants de lit et de cheminée, dans les prix de 48 batz à L. 19.
30. François Perrochet, rue St. Maurice, continue, comme du passé, à être bien assorti dans tous les articles de son commerce d'épicerie, en bonne marchandise et à de bas prix. Il prévient que, pour parvenir plus promptement à réaliser les madras-mi-soie, cotonnes et schalls qu'il a offerts précédemment, son consignataire l'a autorisé à en baisser les prix. Il lui reste encore quelques salamis, qu'il cédera à 13 batz la livre.
31. Un tapis anglais, ayant peu servi, de 12 pieds 7 pouces, sur 10 pieds 4 pouces de France. S'adr. à M<sup>me</sup> Guéhard-Bonhôte, au faubourg.
32. Un tas de foin première qualité, un char de regain, et un tas de fumier, à la Croix d'or à Vilard.
33. Une bibliothèque, composée en grande partie d'ouvrages anciens de théologie, et de vieux sermonaires. S'adresser à M. Gerster, libraire, pour voir le catalogue.
34. Chez Samuel Stoll, aux Chavañes, une grande crémaillère en fer, un gr. saloir, un couteau et un moule pour faire les saucisses: le tout à juste prix.
35. Un schall de bourre-de-soie amaranthe, qui a été très-peu porté et bien conservé, qu'on peut voir chez M. L<sup>s</sup> Baillet, rue du Château.
36. Un établi de menuisier, neuf, garni et bien travaillé, au prix de 6 gros écus. S'adr. à Jacob Luthy, charpentier, à Colombier.
37. M. Ferd. Jeanjaquet étant dans l'intention de liquider une partie de 30 sacs café, bonne qualité et très-sec, l'offre par sac à 4 et 4 1/2 batz la livre, suivant la qualité. S'adresser à lui-même.
38. Des habits de fin drap, comme tout neufs et à bon compte. S'adresser au Sieur Frédéric Louis, maître tailleur.
39. M<sup>me</sup> DuPasquier-Borel, à la Grand'rué, vient de recevoir un nouvel envoi de bath foncée, des séduisantes unies, taffetas et marcelines noirs, ainsi que des tapis pour tables et piano; idem à l'aune en fond vert et bleu, nappage en fit et coton mi-blanc. Elle liquidera, avec réduction de prix, les mérinos français, saxes et napolitaines qui lui restent, ainsi que des indiennes foncées, côtelines de divers prix, dont elle est bien assortie, schirtings pour chemises et draps de lit, toiles de coton et autres, le tout à des prix satisfaisans.
40. M<sup>me</sup> Verdand-Cornaz, sur la Place, venant de recevoir en commission des napolitaines et des laines d'Hambourg à tricoter, de très-belles qualités, est autorisée de les céder à des prix très-avantageux. Voulant également se défaire des draps de diverses couleurs qui lui restent, elle les laissera au prix coûtant.
41. Deux bons chevaux, poil noir, qui sont dans les écuries de M. le doct<sup>r</sup> de Pury, au faubourg. S'adresser à Kodolphe, son domestique.
42. En commission, de très-belles chenilles laitonnées, grosses et petites. S'adresser à Elise Mauler, rue des Moulins.
43. MM. Jeanjeret et Baumann, ont l'honneur d'informer le public, que leur magasin d'objets d'art et d'industrie sera, pour l'époque de Noël et du Nouvel-an, des mieux assorti en objets d'étrennes nouveaux, et surtout en ce qui a rapport à leur genre de commerce. Ils espèrent que la confiance qu'on a bien voulu leur accorder depuis l'existence de leur établissement, leur sera d'autant plus conservée, qu'ils pourront offrir à des prix très-modérés le bon choix que l'un des associés de leur maison vient de faire dans les ateliers de Paris.
44. Chez M. A.-F. Wittnauer, à la Grand'rué, morue d'Islande, harengs et anchois nouveaux. Il croit devoir rappeler au public, qu'il sera pour Noël et le Nouvel-an amplement pourvu de biscaumes de Berne, petits et grands, et que l'on peut en avoir de commande au gré des amateurs.
45. D'occasion, deux coupes de 10 à 11 aunes gros des Indes, couleur de mode, qu'on cédera bien au-dessous de leur valeur. S'adresser au bureau d'avis.
46. En commission, chez M. Dl. Reynier, une partie mérinos de Saxe fin, 1 1/4 ep large, à 56 batz l'aune; des circassiennes 5/4, à 60 bz. l'aune.
47. David Duvoisin, marchand de fromage, avise le public et en particulier ses pratiqués, qu'il est pourvu des fromages de la montagne dite la Cornée, si bien connus par leur qualité, qu'il peut céder à juste prix. Il est également toujours pourvu de différentes autres qualités de fromages, à des prix très-accommodans.
48. C.-F. Wuilliomonet, confiseur, à Auvernier, sera, pour ces fêtes de Noël et de Nouvel-an, très-bien assorti en biscaumes ordinaires à 6 1/2 batz, lorsqu'on en prendra quelques livres, et à 7 batz en détail; en fins de 10 batz, et en ceux à la noisette de 12 batz la livre, garnis ou non garnis. Il s'engage à remplir les demandes qu'on voudra bien lui faire; il les rendra francs de port.
49. Chez veuve Humbert-Droz, anchois nouveaux, figues nouvelles, paillassons p. table, bons citrons à 5 batz la douzaine, et choisis à 10 1/2 batz.
50. Un tas de foin de 30 à 35 toises, bien conditionné, dans la maison Dessauls, à Fenin, à prendre sur place. S'adresser pour le prix à M. le maître-bourgeois Steiner, à Neuchâtel, ou à Auguste Dessouslavy, à Fenin, qui est chargé de le faire voir.
51. Chez veuve Humbert-Droz, biscaumes de Berne, pois et lentilles pour soupes, morue et harengs.
52. Entre autres bons chocolats, on en trouve dans la pharmacie Ehrenfort, de récente fabrication et de toute pureté, poids de 16 onces, sucré ou non, à 9 batz la livre.
53. Bouvier frères, au pain de sucre, rue des Moulins, viennent de recevoir une belle partie de ritte grise argentine, en toute première qualité, qu'ils céderont, malgré la hausse, à 7 1/4 batz par paquets de 10 livres environ. Ils sont également très-bien assortis en souliers fourrés pour Dames, pantoufles, souliers en lisières galochés et non galochés, et généralement en tout ce qui tient à une bonne chaussure d'hiver, à des prix très-avantageux.
54. De rencontre, un bois de lit en noyer, avec ses colonnes et un cadre ferré; une glace de 2 pieds de haut sur 10 pouces de large; 2 étaux du poids de 45 à 50 livres. S'adresser à Claparède fils aîné.

#### IMMEUBLES.

55. Au centre du village de Cormondrèche et à proximité de la fontaine, un bâtiment composé d'une grange, écurie, remise, fenil, et cave pour loger une quarantaine de bosses de vin. Le propriétaire de cet immeuble le céderait à bas prix, voulant s'en défaire. S'adr. au bur. d'avis.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

56. De rencontre, un bassin d'une seule pierre, contenant environ 300 pots, et bien conditionné. — Le même ayant fait dans le tems une trop grande provision de vin rouge 1825, du premier cru de la ville, en céderait ou échangerait volontiers environ 200 bouteilles. S'adresser au bureau d'avis.
57. De vieilles gerles. S'adr. à Henri Kuntzer, maître tonnelier.
58. Une chaise à vis. S'adr. au bureau d'avis.
59. Deux petits fourneaux en catelles, qui soient encore en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
60. Trois amandiers, dont la tige aît, depuis les racines jusqu'aux branches, 8 pieds de haut, et qui soient de bonnes espèces et sains. S'adresser au bureau d'avis.

#### A LOUER.

61. Dès-à-présent ou pour Noël, une cave située à l'entrée de la rue des Moulins, propre à y placer quatre grands laigres ou à tout autre usage; et à vendre, une grande cahute vernie pour chien de garde. S'adresser au bureau d'avis.
62. Par mois ou à l'année, une chambre meublée, bien éclairée. S'adr. à R. Gaschen, maître voiturier, maison Borel-Warnod.

103. M. le Banneret désirerait avoir, pour un jour seulement, une brochure ayant pour titre *Sans Chagrin*, et invite ceux qui l'auraient de lui rendre ce service.
104. On offre à remettre en ville, une Gazette de Lausanne, pour 1830, moyennant 52 bz. 2 cr. d'abonnement, à charge de la faire prendre au bureau des Postes, et de la remettre régulièrement le lendemain de son arrivée, dès les 8 heures du matin, à la personne chargée de l'emporter. S'adresser à M. Fréd. Lorimier près le Pont-neuf.
105. M. le notaire Barrelet annonce au public, que par connaissance de l'honorable Cour de Justice de Bevaix, en date du 11 courant, il a été libéré de curatelle du nommé Charles-Henri Perrenod, menuisier.
106. On désire placer en rente viagère, sur la tête d'une personne de 52 ans révolus, à quelque Communauté ou administration pieuse de notre pays, une somme de 125 louis. S'adr. à M. Clerc, notaire, à Neuchâtel.
107. Un jeune homme natif de cette ville, âgé de 18 ans, revenu depuis peu de l'Allemagne, ayant un bon certificat de ses maîtres, sachant assez bien parler les deux langues, lire, écrire et chiffrer, désirerait trouver une place, soit dans une maison de commerce, soit dans une autre maison, ou aussi à l'étranger. S'adresser au bureau de cette feuille.
108. La santé altérée depuis quelques années, du Sieur George-Louis Vaucher, à Fleurier, Canton de Neuchâtel, ne lui permettant plus de donner autant de soins et d'activité à son commerce que du passé, il serait très-disposé à remettre son établissement, à de favorables conditions. — Cet établissement est, sans contredit, l'un des mieux situés de la Suisse, par le genre de commerce qu'on y exploite, se trouvant au centre de l'horlogerie de quatre cantons; l'emplacement en est très-vaste et très-comode pour toutes espèces de marchandises. S'il se trouvait quelques amateurs, ils sont priés de s'adresser directement au dit Vaucher, pour connaître les conditions.
109. M. le Curé du Landeron, informé que plusieurs personnes charitables de Neuchâtel font l'aumône aux pauvres familles heimatloses de sa paroisse, croit devoir les prévenir qu'il s'est réuni à quelques personnes notables du Landeron, pour secourir à domicile, pendant la saison rigoureuse, ces heimatloses pauvres qui sont au nombre de 9 familles, composées ensemble de 39 individus, dont deux estropiés ou imbécilles et vingt petits enfans, et que si les personnes charitables voulaient bien, pour cet hiver, lui adresser leurs aumônes, celles-ci seraient distribuées dans la proportion de l'indigence et des besoins, et de manière à prévenir la mendicité, la paresse, et surtout le vagabondage des enfans, si les secours qu'il aurait à leur distribuer étaient jugés suffisants.
110. Frédéric Favarger informe le public, qu'il continue son état de traiteur et à donner la table à des pensionnaires, comme du passé, dans la maison du Sieur Lehmann, près du Temple-neuf; il se recommande en conséquence aux personnes qui voudront bien le favoriser de leur confiance. — Le même offre à louer, un petit bâtiment propre à loger, avec un jardin et une chambre à resserer.
111. Un jeune ministre du canton d'Argovie, et qui a fait d'excellentes études, désirerait se placer comme instituteur dans une maison de cette ville, où il pût en même tems se perfectionner dans la langue française; il serait très-accommodant pour les conditions. S'adresser à Favarger-Jeanrenaud, faubourg du Cret.
112. M. Henri-Louis Jeanneret-Grosjean, au Locle, fait savoir à MM. les horlogers, qu'il vient de construire une machine à fendre et arrondir toute sorte de roues sur leur axe, pour l'horlogerie en petit volume, laquelle est en activité depuis le mois d'Octobre. Cette machine, au moyen de laquelle on peut fendre et arrondir avec la dernière précision, quant à la régularité des dents, est assortie de tous les nombres désirables. Son auteur offre à ceux qui voudront faire diminuer des roues après l'arrondissement, de les replacer à l'outil sans rien déranger à la justesse de la denture, et leur garantit qu'ils les retrouveront aussi justes que la première fois; preuve très-forte de la parfaite régularité des divisions de cette machine, qui donne aussi une denture rigoureusement ronde, bien proportionnée et conforme aux courbes tracées d'après les principes géométriques. Le dit Jeanneret a l'espoir de satisfaire tous ceux qui voudront l'honorer de leur confiance, son plus grand désir étant de la mériter. Il donnera à ceux qui le désireront, le diamètre des pignons par celui des roues. On peut lui adresser franco tous les ouvrages de ce genre; il les exécutera promptement.
113. Pendant son séjour ici, M. Spaeth, directeur de l'orchestre de cette ville, donnera des leçons de chant aux personnes qui lui en demanderont. S'adresser à lui-même à l'hôtel du Faucon.

114. Un étudiant en théologie, depuis peu de retour d'Allemagne, désire donner quelques leçons. S'adresser au bureau d'avis.
115. M<sup>me</sup> Cardineau, arrivant de Genève, vient de s'établir à Neuchâtel, Place du marché, maison Olivier Petitpierre, au troisième étage, pour blanchir à neuf et mi-neuf les blondes, dentelles, tulles unis et brodés, gazes, crêpes lisses et frisés, taffetas, satins, etc.; elle redonne à la soie le lustre naturel, la blancheur et la nuance du neuf; elle lave les fichus, zélias, voiles, bas de soie blancs et autres couleurs, schalls mérinos et cachemire, les plumes plates, marabouts follette, les frises, les arrondis, les raccommodés et les teint, ainsi que les dubaris ou cols en filoché, blanchit les robes de mousseline imprimées sans faner les couleurs. Elle prend également en commission les objets en laine pour les faire teindre à Genève ne faisant que de les laver. M<sup>me</sup> Cardineau fera son possible, tant par la bienfacture que par le prix de ses ouvrages, pour mériter la bienveillance des personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance.

#### Départ. de voitures.

116. Lundi prochain 21 Décembre, il partira une bonne voiture p. Basle: S'adr. pour des places à Rodolphe Gatschet, voiturier, maison de M. Borel-Warnod.

#### COURS DE LITTÉRATURE ALLEMANDE.

117. Lundi le 4 Janvier 1830, M. de Buch donnera, de 11 heures à midi, à la petite salle du concert, la première séance *publique et gratuite* de son cours annoncé. Les personnes qui lui feront l'honneur d'y assister, auront lieu de se convaincre, que ce cours peut offrir de l'intérêt et de l'utilité même à ceux qui n'ont que de faibles notions de la langue allemande.

#### LITHOGRAPHIE.

118. A la lithographie de M. Prince-Wittnauer, on exécute toute espèce d'ouvrages lithographiques tels que, dessins au crayon et à l'encre, cartes géograph., plans, registres avec ou sans réglure, tableaux, états, factures, circulaires, cartes d'adresse, prospectus, billets d'invitation, cartes de visite, prix courans, têtes de lettre, lettres de change et de voiture, papier pour musique, et généralement tout ce qui a rapport aux arts et au commerce. La célérité et le perfectionnement de ses presses le mettent à même d'établir promptement et à des prix très-modiques, tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier. — Il demande un jeune homme pour apprendre l'état de pressier, auquel il ferait des offres avantageuses.

#### COMPAGNIE L'UNION, séant à Paris.

119. L'agent de la Compagnie avise les personnes que cela peut intéresser et qui désirent y prendre part, que deux plans présentant de beaux résultats, sont formés et seront mis incessamment à exécution. On peut aussi faire des placements particuliers, par petites et grosses sommes, et selon la convenance de chacun. Un mode intéressant est celui d'un père de famille qui, au moyen d'une économie annuelle, peut laisser à ses héritiers, un capital relatif à la quotité de la mise, par ex: un homme de 30 ans qui paie une seule fois fr. 3991, ou chaque année fr. 249, laisse à son décès, quel qu'en soit le moment fr. 10,000 à ses héritiers.

L'intérêt des rentes viagères est p. l'âge de	
30 ans de 5 : 83 p. cent.	
40 — 6 : 55 —	
50 — 7 : 75 —	
60 — 9 : 88 —	
70 — 13 : —	
75 — 13 1/2 —	

Les âges intermédiaires dans la proportion. Les rentes sont payées sans frais, chez Strecker, agent de la Compagnie, à Neuchâtel.

#### ETRENNE DE NOUVEL-AN

120. Parmi les étrennes utiles que l'on peut donner de Nouvel-an à la jeunesse, M. Berthoud-Fabry croit devoir placer à juste titre l'ouvrage d'arithmétique qu'il vient de publier. Renfermant un cours complet d'arithmétique raisonnée, un recueil de 150 tables pour l'exercice des jeunes gens, et un livre de solutions où toutes les questions de ces tables se trouvent résolues, il peut ainsi, dans son ensemble et par son étendue, devenir utile aux maîtres et aux instituteurs, en leur fournissant une méthode facile d'enseignement; aux parens qui aiment à s'occuper de leurs enfans, en leur présentant les moyens de leur aider; aux jeunes gens qui ont à cœur de s'avancer par un exercice particulier, en leur procurant tous les secours nécessaires, et enfin à ceux qui, après avoir quitté les classes, veulent repasser sans maître leur cours d'arithmétique, en leur facilitant les moyens de se perfectionner dans cette étude. Cet ouvrage, nouveau dans son genre, et embrassant dans son plan un grand nombre d'opérations qui n'ont jamais fait partie d'aucun traité d'arithmétique, est d'ailleurs recommandable par son extrême exactitude et par

les soins qui ont été apportés à sa composition et à son impression. L'auteur ose donc espérer que le public accueillera favorablement son travail, et que les pères et mères surtout chercheront à procurer à leurs enfans, soit à titre de récompense ou d'encouragement, ce nouveau moyen d'instruction qui leur est offert. L'ouvrage est en vente chez MM. A. Borel, Prince-Wittnauer et Gerster, libraires; chez MM. Jeanneret et Baumann et chez l'auteur rue de Flandre n° 89, à Neuchâtel; chez MM. Lesquereux à la Chau-de-Fonds et S.-H. Brandt-Girardet au Locle, libraires, et chez M<sup>lles</sup> Fauche à Motiers-Travers. Chaque exemplaire du Traité est signé par l'auteur. On trouve chez les mêmes les nouveaux Cours de Change, (par le même auteur), rédigés d'après les nouvelles stipulations adoptées, se vendent séparément de l'ouvrage, et sont néanmoins indispensables pour en calculer la partie des arbitrages.

#### AVIS.

121. L'éditeur du *Recueil des poésies improvisées en Suisse par M. Eugène de Pradel*, croit devoir informer le public que le retard apporté à la publication de cet ouvrage, à pour cause essentielle l'étendue de la collection, dont le volume dépassera de beaucoup les bornes que l'on avait cru pouvoir assigner d'avance à cet intéressant recueil. Quelques jours seront encore nécessaires pour terminer l'impression; mais on ne changera rien au prix annoncé, qui est de 16 batz de Suisse p. les souscripteurs, et de 20 batz p. les non-souscripteurs. — On continue à souscrire à Neuchâtel, chez M. C. Gerster, libraire, et chez MM. Jeanneret et Baumann.

#### A vendre au bureau d'avis :

Recueil de Pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin; 1<sup>er</sup> volume, contenant celles de 1655 à 1823. — Idem, 1<sup>er</sup> cahier du 2<sup>d</sup> volume, allant jusqu'au commencement de 1828.

Excellente Eau de Cologne, à 10 1/2 bz. le flacon. Savon transparent (nouvel envoi).

Savon de Windsor véritable, qui vient d'arriver, à 3 1/2 batz la tablette, et à 31 1/2 batz la douzaine.

Limes diamantées pour enlever les cors aux pieds, à 8 batz et demi pièce.

Bol de Chypre, préparation pour teindre les cheveux en noir et châtain, avec promptitude et sans le moindre danger; prix de la boîte, 30 batz de Suisse.

Boîtes de 18 couleurs, à 4 batz.

Crayons, minces et gros, en bois blanc, très-bonne qualité, à 3 batz la douzaine; dits en bois de cèdre, fins, à 6 batz; dits idem superfins, à 9 batz; dits idem p. le dessin, à 16 bz.; dits en bois noir pour ingénieurs, à 16 batz de Suisse la douzaine. Il reste encore quelques porte-crayons en laiton, avec crayons sans bois, à 3 batz la pièce, et des crayons sans bois, à 7 batz la douzaine.

#### TAXE DU PAIN, dès le 30 Nov<sup>bre</sup> 1829.

Le pain mi-blanc . . . . . à 5 cr. la livre.  
Le pain blanc . . . . . à 6 cr. „  
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces.  
Celui d'un batz . . . . . 9 „  
Celui de six creutzers . . . . . 15 5/8 „

#### TAXE DES VIANDES, dès le 2 Nov<sup>bre</sup> 1829. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 cr. | Le veau à 7 1/2 cr.  
La vache à 8 cr. | Le mouton à 9 cr.

#### PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 10 Déc<sup>bre</sup>  
Froment . . . . . l'émine bz. 24 à 25 1/2  
Moitié-blé . . . . . „ 19 à 20.  
Mêcle . . . . . „ 17 1/2 à 18.  
Avoine . . . . . „ 9 1/2 à 10 1/2  
Orge . . . . . „ 12 1/2 à 13.  
Epeautre . . . . . le quintal L. 11 : 5 à 11 : 11.  
Seigle . . . . . id. „ — —

2. BASLE. Au marché du 11 Déc<sup>bre</sup>  
Epeautre, le sac . fr. 16, 2 bz. à 19, 2 bz.  
Prix moyen — . „ 17, 3 bz. „ 7 rap.  
Seigle . . . . . „ —  
Orge . . . . . „ 11.  
Il s'est vendu . 1435 sacs froment et épeautre.  
Reste en dépôt . 1686 —

3. BÉRNE. Au marché du 8 Déc<sup>bre</sup>  
Froment . . . . . l'émine . . bz. 20.  
Epeautre . . . . . „ 18 à 22.  
Prix moyen . . . . . „ 19, 4 4/5 rap.  
Mêcle . . . . . „ 13 à 14.  
Seigle . . . . . „ 10 1/2 à 12 1/2  
Orge . . . . . „ 7 1/2 à 10 1/2  
Avoine . . . . . le muid . . „ 60 à 120.